

# Chargé(e) de mission Ville durable et EcoQuartiers au sein de l'unité Politique des Territoires du service Connaissance Aménagement Durable et Évaluation

## En quoi consiste votre métier ?

L'objectif principal de ce poste est de contribuer à l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Cet objectif revêt une importance accrue, qui est d'autant plus parlante lorsque l'on prend en compte les perspectives d'évolution de la société dans son ensemble :

- L'Organisation des Nations unies estime-t-elle qu'en 2050, deux humains sur trois seront des citoyens, et que l'on compte chaque mois cinq millions de nouveaux habitants dans les villes en développement<sup>1</sup>.
- L'Agence française de développement (AFD) considère quant à elle que la moitié des espaces urbanisés de 2030 n'existent pas encore et que si le mouvement actuel d'urbanisation se poursuit, trois milliards d'êtres humains vivront dans des bidonvilles en 2050<sup>2</sup>.

En région PACA, nous avons une forte urbanisation littorale et un grignotage progressif des terres qui correspondent déjà à la perspective très citadine décrite par l'AFD, mais nous disposons également d'une richesse de territoires agricoles, naturels, montagneux, qu'il est important de préserver tout en favorisant la vie quotidienne de ses habitants.

Le plan Ville durable vise à favoriser l'émergence d'une approche de l'aménagement mettant l'accent sur son rôle possible de moteur d'évolutions sociétales positives. La démarche EcoQuartiers, le projet des EcoCités, l'appel à projets transports collectifs et le plan nature en ville en sont les principales initiatives.

Dans ce cadre, être chargée de mission Ville durable signifie avoir un rôle d'appui aux directions départementales des territoires (et de la mer) pour la déclinaison de cette politique publique, un rôle d'impulsion de la démarche et de mise en réseau des acteurs du territoire, via par exemple le club régional EcoQuartiers ou le réseau villes et territoires durables du RREAL. Il s'agit de fédérer et de mobiliser des acteurs variés autour de démarches itératives, participatives et d'amélioration continue, permettant de prendre en compte tant l'environnement que le bien-être des personnes habitant un lieu, tant leur appropriation de ce lieu que son développement économique.

Cette politique publique, basée sur des démarches volontaires, se construit de manière particulièrement transversale et se situe au croisement des piliers du développement durable. Elle doit être vivante et permettre de mettre en avant les enjeux énergétiques comme sociaux, les approches globales comme les prises en compte très localisées d'espèces et leur préservation.

## Quels contacts, relations professionnelles ?

La transversalité de ces missions implique les liens importants et forts au sein des services de l'État. Des échanges réguliers avec les DDT(M) permettent d'identifier les projets des territoires, d'impulser des dynamiques ou encore de se positionner dans une démarche coordonnée sur la région.

La collaboration avec les différents services techniques de la DREAL permettent de découpler le portage des politiques prioritaires, avec par exemple les liens importants entre l'appel à manifestation d'intérêt « territoires à énergie positive pour la croissance verte » et le programme investissements d'avenir « ville de demain » (qui est la continuité du projet EcoCités), ou encore la démarche sur les centres bourgs avec les EcoQuartiers.

La valorisation des collectivités porteuses de projet passe par la reconnaissance de leurs actions en matière de développement durable, et rejoignent en général des axes très voisins, comme les agendas 21.

Le portage des projets par ces collectivités, l'appui de services techniques comme le CEREMA ou les agences d'urbanisme permettent de prendre en compte tant les critères de fond de ces politiques (comme les 4 dimensions d'EcoQuartier) que les spécificités locales et l'adaptation des projets n'en devient que meilleure.

### **Comment intégrez vous les attentes des différents partenaires et parties intéressées ?**

Les collectivités porteuses de projets sont en lien direct avec les DDT(M) qui les suivent et les conseillent. La DREAL intervient néanmoins parfois assez tôt dans la démarche, lorsque les DDT(M) demandent un appui particulier. Ainsi, le CEREMA est mobilisé par la DREAL afin d'expertiser ou d'accompagner un projet particulier, comme c'est le cas actuellement sur Toulon ou La Fare les Oliviers. La coordination des compétences est un aspect central du poste pour permettre une meilleure adaptation des cadres établis aux territoires les mettant en place. L'appui de l'État aux partenaires, l'écoute et le conseil sont les vecteurs de réussite de cette politique, qui nécessite une analyse au cas par cas des projets d'aménagement. Savoir tirer les conséquences des différents constats possibles en termes de fonctionnement permet de proposer des actions d'amélioration et de coordination.

### **Quelle est la contribution de ce poste à l'ensemble des missions et objectifs de la DREAL ?**

Ce métier contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs du projet stratégique de la DREAL :

- Promouvoir la planification et la maîtrise du foncier pour un aménagement plus durable du territoire : un des axes importants de cette politique publique de la ville durable consiste à lutter contre l'étalement urbain, à utiliser les dents creuses et à rationaliser l'utilisation du territoire en évitant l'imperméabilisation des terrains, la prise en compte de la biodiversité et à valoriser le patrimoine local. Le plan nature en ville vient rajouter une prise en compte supplémentaire de cet aspect dans les projets d'aménagement, contribuant d'autant à la construction de projets complets et préservant la biodiversité.
- Accompagner la transition énergétique et écologique, notamment sur les métropoles et les départements littoraux : le projet EcoCité / Villes de demain permet de soutenir financièrement les projets de collectivités qui sont structurants, exemplaires et innovants, tant dans l'économie des ressources que dans la sobriété énergétique, la prise en compte des aspects bioclimatiques des bâtiments pour lutter contre les effets indésirés du climat méditerranéen sans surconsommer, passer de territoires où la voiture individuelle s'impose à la diffusion de modes de déplacements doux et de transports en commun efficaces.
- Déployer une dynamique de construction et de rénovation du logement, notamment social, adaptée aux besoins : la démarche EcoQuartier insiste sur cet aspect en fixant différents critères s'y rapportant. Outre l'objectif d'un cadre de vie sain et sûr, la mixité sociale constitue un engagement majeur des porteurs de projet, cette mixité étant à la fois sociale et intergénérationnelle, et devant aboutir au bien vivre ensemble et à la solidarité.

### **Et en particulier, à l'objectif de promotion du développement durable**

La thématique de la ville durable, basée sur de l'accompagnement, de l'expérimentation, des démarches volontaires et itératives, se construit de manière particulièrement transversale et se situe au croisement des piliers du développement durable. La mise en œuvre de cette politique publique est un enjeu majeur pour l'avenir, puisqu'elle doit permettre, par l'approche globale et systémique de l'aménagement, ouvrir l'opportunité de satisfaire les besoins de l'ensemble de la population dans le respect d'exigences renforcées de performances environnementales, sociales et sanitaires, tout en réduisant les coûts globaux, grâce notamment aux gains d'efficacité obtenus, à la chasse aux gaspillages et à la baisse des coûts de fonctionnement.